

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

22-DCM-DGS-154

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX & LE 12 DECEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2022.

**OBJET DE LA DELIBERATION : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DU PORT DES OURSINIÈRES**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH - Stéphanie ASCIONE - Eric GALIANO - Graziella PIRAS - Thomas MICHEL - Martine CABOT - Bernard PEZERY - Eric JOFFRE - Marina BRONDINO - Denis TENDIL - Armand CABRERA - Viviane TIAR - Valérie RIALLAND.

POUVOIRS : Marine DESIDERI à Hervé STASSINOS - Émilie ROY à Cécile GOMEZ - Mylène SORIANO à Jean-Michel PEYRATOUT - Agnès BIASUTTO à Jean-François PLANES - Valérie POZZO DI BORGIO à Eric JOFFRE.

ABSENT : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Thomas MICHEL est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Hervé STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :

Par délibération 20-DCM-DGS-046 du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste des 7 membres élus composant le Conseil d'Administration de la régie du Port des Oursinières, pour la durée de leur mandat.

Suite à la démission de M. Giner, il convient de procéder à une nouvelle désignation afin de combler la place laissée vacante.

Chaque groupe est invité à proposer 1 nom auprès de M. Le Maire.

Monsieur le Maire demande qui est candidat pour assurer cette mission.

Il y a 2 candidatures :

- M. Jean-Claude VEGA
- Mme Viviane TIAR

A la demande de Madame TIAR le vote a lieu à bulletin secret.

Après dépouillement effectué par Martine CABOT et Eric JOFFRE, Monsieur le Maire proclame les résultats :

24 voix pour Jean-Claude VEGA

9 voix pour Viviane TIAR

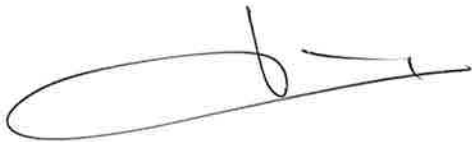
Monsieur Jean-Claude VEGA est élu, à la MAJORITE, membre du Conseil d'Administration de la Régie du Port des Oursinières.

Les représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration de la régie du Port des Oursinières sont :

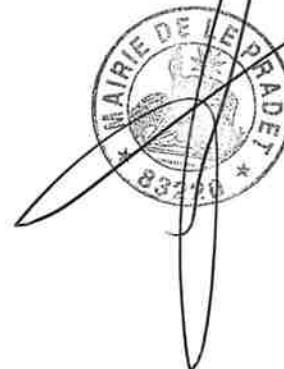
- Hervé STASSINOS
- Cécile CRISTOL GOMEZ
- Pascal CAMPENS
- Jean-Claude VEGA
- Jacques PAGANELLI
- Jean-Marc ILLICH
- Serge VENNET
- Eric JOFFRE

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Thomas MICHEL



Le Maire,
Monsieur Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).
 - Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
- Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.